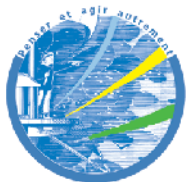




FONDATION PROSPECTIVE
ET INNOVATION



Cercle des Entrepreneurs du Futur

en association avec



LesEchos

Le Point

Commentaire

La documentation
Française

ANR



Groupe
xerfi

INSTITUT
MONTAIGNE



Grand Prix de l'Impertinence

*Sous le Haut Patronage
du Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

Appel à communications
2011

www.lapro prospective.fr
www.institutmontaigne.org

le cnam
Centre national
de l'Enseignement
- cne



U I
Union des
Industries
et Métiers de la Métallurgie

Si
Syntec informatique

Capgemini
CONSULTING, TECHNOLOGIES, SERVICES

EPITA
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE

Datar

Grand Prix de l' Impertinence (doté de 30 000 €) en hommage à Jacques Marseille

Appel à communications sur les actions et réflexions innovantes en relation avec le développement durable, l'entrepreneuriat, le développement des territoires et les services

Le Cercle des Entrepreneurs du Futur, créé en 2003 par Michel Godet, comprend plus d'une quarantaine de membres, organismes et entreprises partenaires, rassemblés dans le même esprit d'évergétisme : réaliser « le bienfait public à partir des libéralités privées ».

Depuis 2010, « Entrepreneurs du Futur » est un programme de la Fondation Prospective et Innovation (pour en savoir plus : www.prospective-innovation.org).

Il a pour principal objectif de penser et d'agir autrement en contribuant à la société de la connaissance et en soutenant l'entrepreneuriat ainsi que les initiatives locales de développement.

Le Cercle des Entrepreneurs du Futur décernera des prix d'un montant de 5 000 € et de 2500 €.

Les réponses pourront être individuelles ou collectives. Elles devront privilégier le côté inductif et pertinent et ne pas hésiter à remettre en cause les idées dominantes en faisant preuve d'impertinence et d'innovation.

Détails de l'appel à communications

*Lancement le 22 septembre 2010, Réponses pour le 22 mars 2011,
Remise des prix le 18 mai 2011, Publication le 21 septembre 2011*

Les propositions de communication individuelles et collectives sont à envoyer sous forme électronique au plus tard le 22 mars 2011 à l'adresse suivante : entrepreneursdufutur@cne-cnam.fr ; et sous forme papier par voie postale au plus tard le 22 mars 2011, en 5 exemplaires, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

***A l'attention de Sylvane Lanieu
CNE-CNAM
4, rue du Docteur Heydenreich
CS 65228
54052 - Nancy cedex***

**Pour tous renseignements complémentaires :
entrepreneursdufutur@cne-cnam.fr**